

négociation et de dialogue sont en train de se créer, une transparence s'installe, la concertation prend un sens nouveau et l'autonomie des établissements, de théorique qu'elle était pendant longtemps, devient enfin concrète.

Pour piloter cette nouvelle politique, il nous fallait revoir nos instruments de gestion. Dans l'administration tout d'abord. Nous avons créé une Direction de la programmation et du développement universitaires. Cette réorganisation de l'administration centrale montre bien que la programmation à long terme et la planification sont au cœur de ma démarche. Mais il fallait aussi revoir les modes de gestion dans les établissements. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour donner aux universités plus de responsabilités dans la gestion de leurs moyens, pour assouplir les règlements, simplifier leurs procédures budgétaires, bref, pour améliorer leur système de gestion...

Pour favoriser l'autonomie pédagogique des établissements, tout en garantissant la pérennité et la qualité des diplômes nationaux, nous avons mis fin à la procédure d'habilitation centralisée. Dans le cadre des contrats pluriannuels, les projets pédagogiques sont désormais examinés globalement, au moment de la contractualisation, par un comité d'expertise pédagogique des projets d'établissements (le CEPPE) qui propose lui-même les habilitations.

Nouvelles relations entre l'Etat et les universités, mais aussi nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités locales. L'université doit être au cœur de la vie d'une région, d'un département ou d'une ville. Depuis plusieurs années déjà, les collectivités investissent, volontairement et librement, dans l'enseignement supérieur. Or, à cette situation nouvelle, nous avons répondu par des structures et des attitudes souvent trop rigides. Alors que, sur le terrain, une collaboration peu à peu se mettait en place - implicitement et sans règle du jeu - le débat, lui, s'enfermait dans un manichéisme parfois outrancier: ou transférer les compétences ou ne consentir aucune concertation. Ce n'était pas raisonnable. Ce que je vois, moi, c'est la potentialité d'une formidable levée d'énergies, c'est une mobilisation commune autour de notre enseignement supérieur, c'est la possibilité pour les collectivités locales et pour l'Etat de vraiment travailler ensemble.

C'est pourquoi je veux remplacer le langage du pouvoir par celui des responsabilités assumées, le langage de la rivalité par celui du partenariat. Le partenariat tel que je le conçois, vous en avez un exemple aujourd'hui avec la tenue de ces Assises nationales. C'est une démarche totalement nouvelle à l'Education nationale. Ces Assises ont été précédées par une concertation sans précédent dans notre pays. Chacun y a été associé, chacun a pu se faire entendre: aussi bien les universitaires et les étudiants, que les milieux socio-économiques, que les villes, les départements, les régions... Pas d'interdit dans la

participation, pas de tabou dans les sujets de discussion. Car s'il y a tabou, il faut bien qu'il y ait, quelque part, totem. Et, personnellement, je pense que ni le pouvoir de l'Etat, ni la liberté des collectivités ne méritent d'être sacrifiés! Plus sérieusement, les collectivités territoriales sont nos partenaires dans la construction et l'aménagement des locaux, mais elles peuvent également devenir nos interlocuteurs dans le développement et la programmation de nos formations supérieures. Aucun sujet ne doit être exclu, aucun aspect de la vie universitaire ne doit être écarté de nos débats, même si l'Etat conserve ses prérogatives.

Le partenariat tel que je le conçois n'est pas fait que de discussions, il est fait pour agir ensemble. En témoigne la loi qui est examinée ce soir en deuxième lecture au Sénat et qui donnera, si elle est votée comme je l'espère, aux collectivités territoriales la possibilité d'obtenir la maîtrise d'ouvrage de constructions universitaires et le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée. En témoigne également ma volonté que les schémas régionaux soient l'occasion d'engager des coopérations d'un nouveau type, grâce à des contrats bilatéraux ou multi-latéraux entre l'Etat, les collectivités et les établissements, sous des formes que nous devrons développer dans la diversité. En témoigne enfin mon souci de faire vivre pleinement les dispositions des lois de 1983 et de 1984, qui, jusqu'à présent, n'avaient pas trouvé d'occasion d'être appliquées, faute de plan de développement universitaire. Ces dispositions, je le rappelle, impliquent la consultation des collectivités territoriales lorsqu'elles sont directement concernées par la carte universitaire.

Le contrat et le partenariat sont donc deux démarches sur lesquelles j'appuie ma politique de développement universitaire. Mais, ce développement, encore faut-il le concevoir, lui donner un contenu. L'augmentation des effectifs d'étudiants n'est pas un phénomène nouveau, même s'il revêt aujourd'hui une ampleur exceptionnelle. On a, bien sûr, tenté d'y répondre par le passé. Mais, au coup par coup. Des crédits se débloquaient, alors on construisait ici. Quelques années plus tard, sans programmation nationale, on construisait là. Au gré des urgences. Selon des priorités fluctuantes. Et d'ailleurs, sauf en 1968 et 1969, on n'a que peu construit. Regardons notre université. Elle subit la pression de la vague des étudiants. C'est incontestable. Mais elle subit aussi les conséquences d'initiatives éparses, de l'incohérence de l'ensemble du dispositif, de l'absence d'optimisation des moyens disponibles.

Prévoir, avoir des démarches cohérentes et programmées au plan national, c'est la seule façon de maintenir la qualité de l'ensemble de notre dispositif de recherche et de formation, l'égalité des étudiants entre eux, tout en laissant se développer les spécificités, les spécialités, les projets originaux, en un mot, la

diversité. C'est bien la preuve qu'une certaine planification n'est pas forcément la rigidité et l'uniformité.

Pour améliorer la qualité de notre enseignement supérieur mais aussi pour préparer notre université aux enjeux d'une recherche où la concurrence est désormais mondiale, où l'Europe va profondément modifier les règles du jeu, nous avons engagé tout un ensemble de projets de développement. Le plus ambitieux et le plus important, c'est celui dont vous allez discuter durant ces journées: le schéma d'aménagement national pour les cinq ans à venir.

Ce plan a des objectifs et une méthode. Les objectifs sont de construire un million et demi de mètres carrés nouveaux, dont plusieurs universités nouvelles en Ile de France et dans le Nord-Pas de Calais, et de rénover les universités existantes. Pour ce plan, l'Etat a consenti un effort de plus de 16 milliards de francs. La méthode, c'est, à partir d'un cadre initial dont seules les grandes lignes sont esquissées, la concertation régionale, puis l'arbitrage de l'Etat. Cette méthode qui privilégie la concertation régionale est si nouvelle pour tous les partenaires que déjà des interrogations naissent, des réflexes de crainte apparaissent, des interprétations fausses voient le jour et des appels à un arbitrage national s'expriment de façon beaucoup trop prématuée. Je voudrai donc vous apporter quelques précisions.

Les universités françaises sont diverses. Certaines ont une histoire très ancienne, d'autres sont de création beaucoup plus récente. Certaines sont situées dans de grands centres urbains et leurs différentes implantations résultent d'un découpage arbitraire, d'autres sont des universités interdisciplinaires situées dans des villes de plus petite taille. Certaines attirent, en grand nombre, des étudiants venus des autres académies, d'autres moins. Etc,... Tous ces facteurs font la diversité des universités françaises et, sans doute, leur force. Pour répondre à cette variété, il nous fallait élaborer des modèles de développement suffisamment souples pour améliorer l'ensemble du système, sans le figer dans des structures trop rigides ou trop uniformes. Car je veux la qualité partout, mais la qualité dans la diversité. La logique dans laquelle je me situe ne débouche pas sur des universités concurrentielles mais sur des universités complémentaires et diverses.

Il existe, dans les grandes villes, des universités morcelées, sans relations entre elles, incapables d'offrir des cursus pluridisciplinaires aux étudiants, dotées d'un rayonnement inégal, alors que leur taille et leur qualité en font potentiellement des équivalents des grands centres européens ou internationaux. Pourquoi ne pas chercher à les fédérer sous un même label, à les vivifier, à inciter tous les partenaires à travailler autour d'objectifs communs? C'est l'objectif de la démarche que nous avons entreprise avec ce que nous appelons "les pôles européens". Aucun moyen supplémentaire ne sera

accordé à ces universités fédérées, sauf pour faire vivre des structures fédérales.

Autre cas de figure: celui d'universités de petite taille, qui vivent dans l'isolement et ont du mal à atteindre une masse critique. Pourquoi ne pas développer des liens entre ces universités et créer des réseaux qui leur permettraient d'atteindre la taille nécessaire aux recherches lourdes et à leur entrée dans le paysage universitaire européen? C'est dans cet esprit que nous allons chercher à faire s'épanouir des réseaux régionaux.

Quant à l'Ile de France, fallait-il continuer à la laisser hors des plans de développement, alors qu'elle attire de plus en plus d'étudiants? Décentraliser, c'est d'abord déconcentrer l'Ile de France et alléger la pression qui pèse sur Paris-Centre. C'est pourquoi nous avons décidé la création d'universités nouvelles en Ile de France, c'est pourquoi également nous avons exclu, pour l'instant, les universités de Paris-centre des premiers pôles européens.

Il existait, lorsque je suis arrivé en 1988, de nombreuses antennes universitaires, clandestines pour bon nombre d'entre elles. Fallait-il les supprimer? J'ai pris acte d'une situation qui démontrait l'ampleur de la demande de formation. Nous avons donc décidé d'intégrer les antennes universitaires dans le schéma national. Si elles servent réellement la démocratisation de l'enseignement supérieur, alors je dis oui aux antennes. Mais si elles doivent être l'amorce d'un enseignement supérieur à deux vitesses, alors je dis résolument non. Je serai, sur ce point, particulièrement ferme et vigilant. Le nombre d'étudiants, dans les antennes, doit être limité. Il faut donner aux antennes les moyens d'atteindre une taille minimum et, surtout, les relier très étroitement à une université de plein exercice qui pourra leur apporter un important potentiel d'enseignement et de recherche.

Toutes nos universités devront se développer dans une véritable égalité des chances. C'est à l'Etat d'en être le garant. Et il le sera. Cette volonté, je l'ai montrée en commençant de corriger, au travers des attributions de postes, le déséquilibre d'encadrement qui pénalisait les universités du Nord et de l'Ouest. Cette volonté, je la montre en créant l'Institut universitaire de France qui reconnaît et encourage la recherche de haut niveau là où elle est effectuée. Je la montre lorsque je lance un programme qui encourage la naissance d'équipes de recherche et que je prends des mesures contre les pratiques d'auto-recrutement qui favorisent les grands centres au détriment des plus petits.

Mais égalité des chances ne veut pas dire absence d'évaluation et refus de la transparence. Si la qualité ne se décrète pas, on peut néanmoins la mesurer de façon objective, en recherche par exemple. Mon objectif étant de rechercher partout la qualité, j'invite donc toutes les universités, toutes les régions, à se mobiliser, non pas

en ayant l'oeil rivé sur la politique menée par le voisin, mais en faisant preuve d'imagination et de dynamisme pour développer des projets qui leur soient propres. Le cadre que nous vous offrons, avec ce plan de développement et d'aménagement universitaire, permet à tous de s'épanouir. Le rôle de l'Etat, et je suis là pour y veiller, sera de maintenir l'égalité des étudiants, quel que soit le lieu où ils font leurs études, de donner aux universités, quelles qu'elles soient, les moyens de rendre cette égalité effective.

D'ores et déjà, vous le savez, j'ai défini, à l'intérieur de ce plan de grands secteurs prioritaires. Je vous en cite quelques uns. Le premier concerne les campus. Le campus, voilà une structure essentielle au développement universitaire. Voilà aussi une structure longtemps négligée dans notre pays. Regardons certaines de nos universités, avec leurs campus sans vie, coupés de la ville ou de la région qui les abritent. Dans les pays anglo-saxons, des villes se construisent autour de l'université qui en est le cœur culturel et intellectuel. En France, certaines universités récentes se sont construites en opposition à la ville, comme rejetées loin de la vie de la Cité. Or, l'université ne doit pas être, à l'évidence, un lieu d'exclusion mais un lieu de vie, un lieu d'animation culturelle et intellectuelle.

Nous avons l'intention de construire mais aussi de construire mieux. J'ai donc confié une mission d'expertise à des architectes et à des urbanistes. Cette mission a abouti au lancement, avec le Ministère de l'Équipement, d'un programme "Architecture nouvelle" consacré aux universités. Il s'agit de réexaminer l'urbanisme des campus mais aussi d'améliorer la qualité architecturale de nos universités. Nous devons retrouver, dans nos universités, la fierté des bâtiments, le plaisir de vivre et d'étudier dans un cadre agréable. Pour revivifier la vie culturelle au sein des universités, j'ai déjà engagé une action avec le Ministère de la Culture. Je compte également mettre en place un plan de développement du théâtre et du cinéma dans les universités.

Autre structure essentielle, autre structure incroyablement négligée: les bibliothèques universitaires. Notre retard, dans ce domaine, par rapport aux grands pays industrialisés est préoccupant. Nous avons entrepris un effort budgétaire considérable pour rattraper notre déficit en mètres carrés, en personnels, et en documentation. J'ai tenu à ce que les bibliothèques occupent une place importante dans les contrats qui ont été conclus avec les universités. Elles sont également une des priorités du schéma de développement et d'aménagement universitaire. Enfin, un Conseil Supérieur des bibliothèques a été créé. Présidé par André Miquel, il permet aux Ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Recherche de faire le point régulièrement sur l'ensemble des problèmes des

bibliothèques, sur les résultats du rattrapage engagé et d'harmoniser leur action.

Je vous ai parlé des hommes et des structures. Le troisième et dernier axe de la politique que j'ai entreprise, c'est une volonté de faire émerger des pratiques universitaires modernes. L'université, c'est un ensemble de pratiques et un type d'enseignement tout à fait originaux, alimentés et renouvelés en permanence par la recherche. Ce qui fait l'identité de l'université, c'est la création du savoir, l'esprit de recherche, ce lien permanent entre l'innovation et la transmission très rapide des connaissances les plus neuves. Sans une recherche universitaire forte, notre enseignement supérieur s'étiolerait vite et serait réduit au rôle de simple lieu de transmission d'un savoir qui, de toutes façons, serait créé ailleurs.

Or, depuis quelques années, la recherche universitaire dans notre pays perdait peu à peu de sa vigueur. Les équipes de jeunes chercheurs sont rares. C'est pourquoi, j'ai décidé de donner une nouvelle vigueur à la recherche universitaire en complémentarité avec le CNRS et les autres organismes de recherche. Pour cela, il fallait d'abord lui donner des missions plus claires: la formation des futurs docteurs, - j'en ai déjà parlé -, la nécessité de faire surgir et de soutenir de nouvelles équipes, le souci permanent de faire passer le plus rapidement possible dans l'enseignement les nouveaux acquis de la recherche.

Pour mettre en oeuvre cette politique, il nous fallait des instruments. Nous avons imaginé des structures nouvelles. Une Direction a été créée: la Direction de la Recherche et des Etudes doctorales. Sa mission: piloter, aider, coordonner la recherche universitaire, grâce à des Directions scientifiques. Un Observatoire des thèses a été mis en place. Il nous permettra, année après année, de mesurer de façon objective les résultats positifs et les retards de notre pays dans ce domaine. Un nouveau conseil, placé directement auprès de moi, - le Conseil scientifique de l'Education nationale - présidé par Jean-Marie Lehn, réunit des scientifiques de très haut niveau qui sont, pour moitié, européens. Ce Conseil, qui vient de tenir sa deuxième session, m'apporte, en toute indépendance, le point de vue de la communauté scientifique internationale sur les évolutions du savoir et la validité des choix scientifiques de notre enseignement supérieur. Autre nouveauté: l'Institut Universitaire de France, - je l'ai évoqué rapidement tout à l'heure -. Cette institution sans murs permet à des universitaires du plus haut niveau qui proviennent de toutes les universités françaises de bénéficier, pendant une durée limitée, de conditions tout à fait exceptionnelles pour poursuivre leurs recherches tout en continuant, partiellement, à enseigner, dans leur université

même, pour faire profiter les futurs docteurs, en particulier, de leurs compétences.

Vivifié par une recherche dynamique, l'enseignement universitaire pourra alors remplir sa mission qui est de dispenser à la fois une formation professionnelle et une culture générale. Je l'ai évoqué au début de mon intervention. Pour y parvenir, nous devons travailler dans deux directions: faire évoluer les méthodes d'enseignement et améliorer l'accueil et l'orientation des étudiants. Les taux d'échec en premier cycle sont actuellement trop élevés. Trop d'étudiants abandonnent en cours d'année. Pour beaucoup d'entre eux, l'université est un univers très opaque, où les possibilités de parcours manquent de clarté, où les questions sont nombreuses mais où il n'y a pas toujours quelqu'un à qui les poser. Quand on les interroge, ils parlent d'anonymat, de difficultés à choisir et de solitude.

J'ai donc l'intention de mettre en place un système d'orientation et d'accueil beaucoup plus transparent, beaucoup plus efficace et, j'ajouterai, beaucoup plus chaleureux. Nous sommes en train d'y travailler. Il faut également faciliter les réorientations en cours de parcours en multipliant les passerelles. C'est un des objectifs de la rénovation des premiers cycles que nous avons entreprise. De même, les schémas de formation post-baccaulauréat qui ont été élaborés dans les académies permettent un meilleur ajustement entre les formations du secondaire et les débouchés dans l'université. Certaines de ces actions en faveur des premiers cycles ont déjà commencé. Tous ces problèmes ont fait l'objet d'une très large concertation au niveau des académies. Dès l'automne, j'engagerai avec tous les acteurs et les partenaires de l'enseignement supérieur, une concertation pour proposer un cadre permettant de faire évoluer les premiers et les deuxièmes cycles. C'est en instaurant plus de souplesse dans les parcours, des passerelles plus nombreuses, des possibilités de recours multiples, des procédures d'orientation plus attentives aux aspirations des étudiants que nous assurerons l'égalité des chances pour tous dans le respect de la diversité des talents de chacun.

Reste les méthodes d'enseignement elles-mêmes. La spécificité de l'enseignement supérieur - à savoir ce lien entre la recherche et l'enseignement que j'ai évoqué à l'instant - exige des méthodes également spécifiques. C'est à l'université que les méthodes de travail personnel, l'habitude de la recherche, du travail autonome, devraient jouer un rôle essentiel. Pour cela, il faut bien sûr mieux préparer les jeunes en leur faisant acquérir ces méthodes dès l'enseignement secondaire - c'est une de mes préoccupations et une des missions que j'ai confiées au nouveau Conseil national des Programmes - mais il faut aussi que ces méthodes occupent une place plus importante dans l'ensemble de l'enseignement dispensé à l'université elle-même et surtout au début du premier cycle.

Enfin, pour mieux préparer les étudiants à leur future vie active, pour leur donner le goût de l'autonomie, les contacts avec le monde socio-économique qui sera, pour bon nombre d'entre eux, le monde dans lequel ils travailleront, ces contacts, donc sont essentiels. Longtemps, l'université et l'entreprise ont vécu sans lien aucun, voire dans une méfiance réciproque. Les mentalités ont aujourd'hui considérablement évolué. L'université est prête à s'ouvrir plus largement sur son environnement. Elle doit le faire, car l'indépendance de l'université provient de la qualité de sa recherche, de sa capacité de formation, des règles et des garanties qui président à son fonctionnement et certainement pas de son éloignement de la vie économique et sociale.

Des savoirs, des pratiques nouvelles, se créent dans les entreprises, les administrations, chez les professions libérales. L'Université doit les intégrer et en faire profiter les étudiants. C'est pourquoi j'ai décidé la création dans les mois qui viennent d'un nouveau corps de professeurs associés qui pourront être recrutés parmi les meilleurs professionnels français et qui apporteront cette ouverture sur le monde extérieur qui fait parfois défaut à l'Université.

Associer culture générale et formation professionnelle, ce n'est pas seulement ouvrir l'Université sur le monde du travail, c'est savoir inventer de nouvelles conceptions de la formation. Il en est une qui était restée quasiment inchangée depuis des décennies alors que ceux qui la recevaient voyaient leurs mission évoluer rapidement, je veux parler de la formation des enseignants. Le savoir évolue très vite; tous les futurs enseignants, instituteurs et professeurs, doivent avoir une formation ouverte sur ces mutations. Ils doivent également acquérir une formation professionnelle. C'est ce que leur apporteront les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres qui commenceront à fonctionner dès octobre 1991. Il s'agit là d'une nouveauté très importante et d'une mission essentielle pour les universités qui devront s'y impliquer et y apporter tout leur dynamisme.

Une pédagogie moderne, c'est aussi une pédagogie qui utilise intelligemment les nouvelles technologies de communication. Elles peuvent, dans les années qui viennent, changer la manière d'enseigner. J'ai décidé de créer une mission de développement des technologies modernes à l'université et de lancer une étude sur la possibilité de mettre en place, dans notre pays, comme cela existe déjà chez certains de nos voisins, une "université ouverte".

Cette formation qui allie culture générale et culture professionnelle, je la conçois également comme une formation mieux adaptée aux professionnels. Grâce à un enseignement plus souple, composé de modules capitalisables, de cursus à durée variable, l'Université devra renforcer son rôle dans la formation continue. Il y a là, dans notre pays, des besoins considérables.

C'est dans le même esprit que j'ai décidé de lancer la formation d'un nouveau type d'ingénieur qui se distinguerà des ingénieurs généralistes que nous formons déjà et dont je compte bien augmenter le nombre, en plein accord avec les souhaits exprimés par le Président de la République. Ces nouveaux ingénieurs possèderont une formation plus spécialisée fondée sur une alternance de périodes de formation dans l'institution universitaire et de périodes dans l'entreprise. Cette formation devrait, à terme, contribuer à nous permettre de doubler le nombre de nos ingénieurs. Elle s'adresse aussi bien à de jeunes bacheliers qu'à des techniciens supérieurs déjà en activité.

* * *

Il y aurait certes encore beaucoup d'autres points à évoquer, mais je n'oublie pas que ces Assises sont les vôtres, qu'elles sont un lieu de dialogue et de débats où toutes les voix doivent se faire entendre et pas seulement la mienne. L'Université, longtemps, a divisé notre pays, elle a même, parfois, fait peur. Aujourd'hui, je vois, partout autour de moi, qu'elle préoccupe, qu'elle passionne, qu'elle mobilise. C'est le signe d'une mutation profonde. Mieux qu'un signe, c'est une chance. Alors, cette chance saisissons-là. La passion, bien sûr, ne suffira pas à faire vivre nos universités, à les préparer à leur avenir.

Mais nous avons, pour la première fois depuis longtemps, des moyens, même s'il en faudra encore davantage, nous avons la perspective d'une action à long terme, nous avons une réelle volonté politique. C'est beaucoup. Mais ce n'est pas assez. Pour réussir ces universités de l'an 2000, dont j'ai tracé les grandes lignes, dont je construis les bases depuis deux ans, il faudra les idées, les talents, le dynamisme et la participation de toutes les forces du pays, de vous, les universitaires, de vous, les représentants des collectivités locales, de vous qui appartenez au monde économique, de notre jeunesse, de vous tous Recteurs, Présidents d'université, scientifiques de renom international, dont je ne peux bien sûr citer tous les noms, de vous tous qui nous apportez déjà talent et imagination... Ces universités de l'avenir, réunissons-nous aujourd'hui pour les construire, tous ensemble.